

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

---

## DÉFINITION PÉNALE DES INFRACTIONS D'AGRESSION SEXUELLE - (N° 360)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par  
Mme Legrain, rapporteure

-----

#### ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou, dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur ».

II. – En conséquence, au début du même alinéa, supprimer les mots :

« À la fin ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.